

Liste des délibérations examinées
Conseil Communautaire du 12 décembre 2023
Affiché le 20 décembre 2023

1. Vote des attributions de compensation définitive 2023 - APPROUVEE
2. Attribution de compensation définitive 2023 fixation libre des AC - REJETEE
3. Convention de contraintes de l'Arche - APPROUVEE
4. Approbation du conseil du 28.11.2023 – APPROUVEE
5. Proposition de modifications des délégations du Président - REJETEE
6. Vote des autorisations de programmes et affectation des crédits de paiement - APPROUVEE
7. Vote du budget primitif 2024 budget principal – APPROUVEE
8. Vote du budget primitif 2024 budget ordures ménagères – APPROUVEE
9. Vote du budget primitif 2024 budget énergies renouvelables – APPROUVEE
10. Composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols – APPROUVEE
11. Convention ECO DDS filière du peintre – APPROUVEE
12. Mise en place de la TEOM pour les collectivités et administrations – APPROUVEE
13. Modification du règlement d'attribution d'une aide financière pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – APPROUVEE
14. Règlement d'attribution d'une aide financière pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique 2024-2026 – APPROUVEE
15. Désignation d'un référent déontologue de l' élu local – APPROUVEE
16. Création de postes 2024 – APPROUVEE
17. Habilitation du centre de gestion 57 pour lancer une procédure de marché public – APPROUVEE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 décembre 2023

32 = Nombre de conseillers en exercice
20 = Nombre de conseillers présents
11 = Conseillers représentés
31 = Total des votes
Convocation du 5 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le douze du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Stéphan BRUSCO , Vice-Président.

Etaient présents :

BOURSON Jean-Jacques, BRUSCO Stéphan, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

RISSER Patrick par BOURSON Jean-Jacques, BOCEK Claude par BOUMEDINE Sarah, CIMARELLI Daniel par CENDECKI Daniel, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par NARCISI Myriam, BELLUCCI Francine par FELICI René, COUGOUILLE Marie-Ange par SPIZAK Pierrick, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, CIMARELLI Daniel, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, COUGOUILLE Marie-Ange, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Madame Marie-Rose FRIIO

001. ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVE 2023 - FIXATION NORMEE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

VU la délibération n°3 en date du 12 avril 2022 relative à la prise de compétence piscine d'intérêt communautaire et validée par les communes membres à la majorité qualifiée ;

VU la délibération n°9 en date du 7 juin 2022 relative au transfert de compétence de la signalisation horizontale de la CCPHVA vers les communes membres et validée par les communes membres à la majorité qualifiée ;

VU la délibération n°6 en date du 13 décembre 2022 relative à la fixation des attributions de compensations provisoires 2023 ;

VU le rapport de la CLECT en date du 15 mars 2023 relatif à l'évaluation des charges de la compétence signalisation horizontale et approuvé par les communes membres à la majorité qualifiée ;

VU le rapport de la CLECT en date du 28 septembre 2023 relatif à l'évaluation des charges sur la compétence piscine intercommunale et approuvé par les communes membres à la majorité qualifiée.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A MAJORITE DES VOTANTS

(Contre : 6 - FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), BOUMEDINE Sarah (2))

(Abstentions : 2 - GUILLOTIN Bruno, BODET Judicaële)

(Pour : 23)

- DECIDE de fixer les montants des attributions définitives 2023 selon le tableau ci-après :

Communes	AC 2021 délibération n°6 du 16/12/2021	Prise de compétence Mobilité	Prise compétence Piscine	Retour compétence signalisation horizontale	AC Définitive 2023 (montant arrondi)
AUDUN LE TICHE	275 036,00 €	117 640,63 €	37 921,67 €	8 781,35 €	128 255,00 €
AUMETZ	141 404,00 €	39 849,35 €	12 684,62 €	4 156,18 €	93 026,00 €
BOULANGE	62 039,00 €	42 856,52 €	13 303,25 €	5 318,27 €	11 198,00 €
OTTANGE	217 056,00 €	52 290,45 €	16 882,86 €	4 037,21 €	151 920,00 €
REDANGE	3 663,00 €	17 080,75 €	5 366,77 €	4 137,96 €	-14 647,00 €
RUSSANGE	24 226,00 €	22 081,25 €	6 820,82 €	1 239,35 €	-3 437,00 €
THIL	19 164,00 €	32 254,08 €	10 506,18 €	834,12 €	-22 762,00 €
VILLERUPT	384 907,00 €	167 319,14 €	456 107,83 €	15 410,65 €	-223 109,00 €
total	1 127 495,00 €	491 372,17 €	559 594,00 €	43 915,09 €	120 444,00 €

Pour extrait conforme,



Le Président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
pays HAUT VAL d'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 décembre 2023

32 = Nombre de conseillers en exercice
20 = Nombre de conseillers présents
11 = Conseillers représentés
31 = Total des votes
Convocation du 5 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le douze du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Stéphan BRUSCO , Vice-Président.

Etaient présents :

BOURSON Jean-Jacques, BRUSCO Stéphan, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

RISSER Patrick par BOURSON Jean-Jacques, BOCEK Claude par BOUMEDINE Sarah, CIMARELLI Daniel par CENDECKI Daniel, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par NARCISI Myriam, BELLUCCI Francine par FELICI René, COUGOUILLE Marie-Ange par SPIZAK Pierrick, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, CIMARELLI Daniel, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, COUGOUILLE Marie-Ange, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Madame Marie-Rose FRIIO

002. ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2023 - FIXATION LIBRE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C ;

VU la délibération du conseil communautaire en date du 30 juin 2011 et relative au développement de l'éolien sur le territoire de la CCPHVA ;

VU la délibération n°3 en date du 12 décembre 2023 fixant le montant des attributions de compensation 2023 au titre de la fixation normée ;

VU le rapport de la CLECT en date du 28 septembre 2023 relatif à l'évaluation des charges de la piscine intercommunale ;

CONSIDERANT la demande des communes de Boulange et Ottange de reversement de 60 % de la fiscalité économique perçue par la CCPHVA conformément au projet de déploiement des éoliennes sur le territoire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE REJETE A LA MAJORITE

(Contre : 14 - FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), BOUMEDINE Sarah (2), REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, NARCISI Myriam (2), PETRAUSKAS Daniel (2), SPIZAK Pierrick (2))

(Abstentions : 2 - GUILLOTIN Bruno, BODET Judicaële)

(Pour : 15 - BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, CENDECKI Christian (2), DESTREMONT Gilles (2), FALCHI Antoine (2), MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, POKRANDT Frédéric)

- REFUSE de fixer les montants des attributions de compensation 2023 selon le tableau ci-après :

Communes	AC 2023	Reversement fiscalité Eoliennes (données 2023)	AC Définitive 2023 (montant arrondi)
AUDUN LE TICHE	128 255,00 €		128 255,00 €
AUMETZ	93 026,00 €		93 026,00 €
BOULANGE	11 198,00 €	15 743,00 €	26 941,00 €
OTTANGE	151 920,00 €	63 331,00 €	215 251,00 €
REDANGE	-14 647,00 €		-14 647,00 €
RUSSANGE	-3 437,00 €		-3 437,00 €
THIL	-22 762,00 €		-22 762,00 €
VILLERUPT	-223 109,00 €		-223 109,00 €
total	120 444,00 €	79 074,00 €	199 518,00 €

- NE DEMANDE PAS aux communes intéressées de prendre une délibération concordante.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 décembre 2023

32 = Nombre de conseillers en exercice

20 = Nombre de conseillers présents

11 = Conseillers représentés

31 = Total des votes

Convocation du 5 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le douze du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Stéphan BRUSCO , Vice-Président.

Etaient présents :

BOURSON Jean-Jacques, BRUSCO Stéphan, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

RISSER Patrick par BOURSON Jean-Jacques, BOCEK Claude par BOUMEDINE Sarah, CIMARELLI Daniel par CENDECKI Daniel, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par NARCISI Myriam, BELLUCCI Francine par FELICI René, COUGOUILLE Marie-Ange par SPIZAK Pierrick, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, CIMARELLI Daniel, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, COUGOUILLE Marie-Ange, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Madame Marie-Rose FRIIO

003. CONVENTION DE CONTRAINTES DE SERVICE PUBLIC AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DE L'ARCHE 2024

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2224-1 et L2224-2 ;

VU la délibération n°4 en date du 12 mai 2021 relative à la création d'une régie personnalisée morale dotée de l'autonomie financière en charge de la gestion de l'Arche, et à l'adoption des statuts ;

VU la délibération n°20 en date du 6 juillet 2021 relative à la modification des statuts de l'Arche ;

VU la délibération n°7 du 28 novembre 2023 relative à la convention de contraintes de service public entre la CCPHVA et l'Arche au titre de l'année 2023 ;

CONSIDERANT les surcoûts énergétiques du bâtiment de l'Arche et son installation de chauffage ;

CONSIDERANT le démarrage de l'activité de l'établissement de l'Arche, sa recherche de financement extérieur et son projet de stabilisation des activités principales et annexes ;

CONSIDERANT la proposition de fixer la participation à hauteur de 750 000 € et d'arrêter les contraintes de service public comme indiquées dans le projet de convention.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A MAJORITE DES VOTANTS

(Contre : 3 - MENICHETTI Fabienne, FRIIO Marie-Rose, MATTUCCI Gérald)
(Abstentions : 3 - FATTORELLI Viviane (2), GUILLOTIN Bruno)

- APPROUVE la convention de contraintes de service public au titre de l'année 2024 entre la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette et la régie personnalité de l'Arche ;
- AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous documents afférents et à verser la participation.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 décembre 2023

32 = Nombre de conseillers en exercice

20 = Nombre de conseillers présents

11 = Conseillers représentés

31 = Total des votes

Convocation du 5 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le douze du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Stéphan BRUSCO , Vice-Président.

Etaient présents :

BOURSON Jean-Jacques, BRUSCO Stéphan, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

RISSER Patrick par BOURSON Jean-Jacques, BOCEK Claude par BOUMEDINE Sarah, CIMARELLI Daniel par CENDECKI Daniel, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par NARCISI Myriam, BELLUCCI Francine par FELICI René, COUGOUILLE Marie-Ange par SPIZAK Pierrick, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, CIMARELLI Daniel, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, COUGOUILLE Marie-Ange, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Madame Marie-Rose FRIIO

004. APPROBATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28.11.2023

Monsieur le Président soumet aux membres du conseil, le compte-rendu de la réunion du 28 novembre 2023.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- APPROUVE le compte-rendu du conseil du 28 novembre 2023.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 décembre 2023

32 = Nombre de conseillers en exercice

20 = Nombre de conseillers présents

11 = Conseillers représentés

31 = Total des votes

Convocation du 5 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le douze du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Stéphan BRUSCO , Vice-Président.

Etaient présents :

BOURSON Jean-Jacques, BRUSCO Stéphan, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

RISSER Patrick par BOURSON Jean-Jacques, BOCEK Claude par BOUMEDINE Sarah, CIMARELLI Daniel par CENDECKI Daniel, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par NARCISI Myriam, BELLUCCI Francine par FELICI René, COUGOUILLE Marie-Ange par SPIZAK Pierrick, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, CIMARELLI Daniel, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, COUGOUILLE Marie-Ange, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Madame Marie-Rose FRIIO

—

005. PROPOSITION DE MODIFICATIONS DES DELEGATIONS DU PRESIDENT

VU les articles L5211-2, L5211-6 et L5211-10 du CGCT ;

CONSIDERANT qu'une première délégation a été décidée par le conseil communautaire lors de la séance du 12 juillet 2020 (délibération n°6) et une deuxième en séance du 13 décembre 2022 (délibération n°9) ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité de disposer de délai et d'une réactivité plus en adéquation au regard de certains dossiers ;

CONSIDERANT que fixer les modalités d'aménagement ou de renégociation des emprunts et ouvrir ou renouveler une ligne de crédit de trésorerie requièrent une grande réactivité ;

CONSIDERANT que la création des régies comptables incombe au Président sans toutefois pouvoir les modifier et les supprimer alors qu'il s'agit d'une seule et même délégation ;

CONSIDERANT que la cession de biens mobiliers inférieurs à 4 600 € relève du simple acte de gestion ;

CONSIDERANT que l'ensemble de ces délégations est automatiquement soumis au contrôle du conseil, le Président devant lui en rendre compte à chacune de ses réunions.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE REJETE A LA MAJORITE

(Contre : 15 - FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), LO PRESTI Carmelo, FALCHI Antoine (2), REHIBI Sébastien, CANZERINI SALVADOR Hélène, NARCISI Myriam (2), PETRAUSKAS Daniel (2), SPIZAK Pierrick (2))

(Abstentions : 5 - GUILLOTIN Bruno, BODET Judicaële, POKRANDT Frédéric, CENDECKI Christian (2))

(Pour : 11 - BOURSON Jean-Jacques (2), BRUSCO Stéphan (2), FRIIO Marie-Rose, DESTREMONT Gilles (2), MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, BOUMEDINE Sarah (2))

- REFUSE de modifier les délégations au Président ;
- N'AUTORISE PAS le Président à :
 - Fixer les modalités d'aménagement ou de renégociation des emprunts ;
 - Ouvrir ou renouveler une ligne de crédit de trésorerie jusqu'à 1 000 000 € ;
 - Créer, modifier et supprimer les régies comptables ;
 - Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 décembre 2023

32 = Nombre de conseillers en exercice

20 = Nombre de conseillers présents

11 = Conseillers représentés

31 = Total des votes

Convocation du 5 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le douze du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Stéphan BRUSCO , Vice-Président.

Etaient présents :

BOURSON Jean-Jacques, BRUSCO Stéphan, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

RISSER Patrick par BOURSON Jean-Jacques, BOCEK Claude par BOUMEDINE Sarah, CIMARELLI Daniel par CENDECKI Daniel, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par NARCISI Myriam, BELLUCCI Francine par FELICI René, COUGOUILLE Marie-Ange par SPIZAK Pierrick, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, CIMARELLI Daniel, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, COUGOUILLE Marie-Ange, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Madame Marie-Rose FRIIO

006. AJUSTEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET AFFECTATION DES CREDITS DE PAIEMENT

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article R2311-9 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération n°2 en date du 3 décembre 2019 relative à la convention de financement des équipements publics de la ZAC de Micheville 1 ;

VU la convention de financement de dépliement de la fibre signée entre la CCPHVA et Moselle Fibre, autorisée par la délibération du conseil communautaire en date du 29 mars 2016 ;

VU la convention de participation financière 2022-2026 à l'opération d'intérêt national portée par l'EPA Alzette Belval, autorisée par la délibération n°7 du bureau communautaire en date du 7 juin 2022 ;

VU la délibération n°15 en date de 12 avril 2022 relative à l'ouverture des autorisations de programme (AP) et à l'affectation des crédits de paiement (CP) ;

VU la délibération n°5 en date du 13 décembre 2022 relative à l'ajustement des autorisations de programme et à l'affectation des crédits de paiement ;

CONSIDERANT l'intérêt d'une gestion en AP/CP des dépenses d'investissement liées à d'importantes opérations.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- DECIDE l'ajustement des autorisations de programme et l'affectation des crédits de paiement selon le détail ci-après :

Libellés	Autorisations de programmes (AP)	Crédits de paiement							
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Déploiement de la fibre optique	4 271 360 €	0 €	2 135 605 €	2 135 755 €					
Recettes	1 999 360 €	0 €	999 645 €	999 715 €					
Bilan	2 272 000 €	0 €	1 135 960 €	1 136 040 €					
Equipements publics ZAC Micheville 1	792 000 €	60 000 €	60 000 €	60 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	132 000 €
Recettes	129 920 €	9 842 €	9 842 €	9 842 €	19 685 €	19 685 €	19 685 €	19 685 €	21 653 €
Bilan	662 080 €	50 158 €	50 158 €	50 158 €	100 315 €	100 315 €	100 315 €	100 315 €	110 347 €
Participation opération d'intérêt national Alzette-Belval	634 900 €	126 980 €	126 980 €	126 980 €	126 980 €	126 980 €			
Bilan	634 900 €	126 980 €	126 980 €	126 980 €	126 980 €	126 980 €			

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 décembre 2023

32 = Nombre de conseillers en exercice

20 = Nombre de conseillers présents

11 = Conseillers représentés

31 = Total des votes

Convocation du 5 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le douze du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Stéphan BRUSCO , Vice-Président.

Etaient présents :

BOURSON Jean-Jacques, BRUSCO Stéphan, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Héléne, CENDECKI Christian, DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

RISSER Patrick par BOURSON Jean-Jacques, BOCEK Claude par BOUMEDINE Sarah, CIMARELLI Daniel par CENDECKI Daniel, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par NARCISI Myriam, BELLUCCI Francine par FELICI René, COUGOUILLE Marie-Ange par SPIZAK Pierrick, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, CIMARELLI Daniel, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, COUGOUILLE Marie-Ange, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Madame Marie-Rose FRIIO

007. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DE LA CCPHVA BUDGET PRINCIPAL

- VU** le Code générale des collectivités territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal de la CCPHVA ;
- VU** la délibération n°3 en date du 28 novembre 2023 relative au débat d'orientations budgétaires ;
- VU** la délibération n°5 en date du 12 décembre 2023 relative à l'ajustement des autorisations de programme et à l'affectation des crédits de paiement ;
- VU** le projet de budget présenté et la note synthétique jointe ;
- CONSIDERANT** le vote du budget par chapitre budgétaire.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS
(Abstentions : 3 - GUILLOTIN Bruno, BODET Judicaële, MATTUCCI Gérald)**

- APPROUVE le budget primitif 2024 du budget principal dont l'équilibre s'établit ainsi qu'il suit :
Section de fonctionnement : 10 685 870 €
Section d'investissement : 5 114 162 €
- AUTORISE le Président à effectuer des virements de crédit de chapitre à chapitre sur la section d'investissement et de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section et hors chapitre globalisé des charges de personnel (012).

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 décembre 2023

32 = Nombre de conseillers en exercice

20 = Nombre de conseillers présents

11 = Conseillers représentés

31 = Total des votes

Convocation du 5 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le douze du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Stéphan BRUSCO , Vice-Président.

Etaient présents :

BOURSON Jean-Jacques, BRUSCO Stéphan, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Héléne, CENDECKI Christian, DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

RISSER Patrick par BOURSON Jean-Jacques, BOCEK Claude par BOUMEDINE Sarah, CIMARELLI Daniel par CENDECKI Daniel, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par NARCISI Myriam, BELLUCCI Francine par FELICI René, COUGOUILLE Marie-Ange par SPIZAK Pierrick, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, CIMARELLI Daniel, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, COUGOUILLE Marie-Ange, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Madame Marie-Rose FRIIO

008. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU SERVICE DES ORDURES MENAGERES

- VU** le Code générale des collectivités territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe de la CCPHVA ;
- VU** la délibération n°3 en date du 28 novembre 2023 relative au débat d'orientations budgétaires ;
- VU** le projet de budget présenté et la note synthétique jointe ;
- CONSIDERANT** le vote du budget par chapitre budgétaire.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS
(Abstentions : 3 - GUILLOTIN Bruno, BODET Judicaële, MATTUCCI Gérald)**

- APPROUVE le budget primitif 2024 du service des ordures ménagères dont l'équilibre s'établit ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :	5 286 400 €
Section d'investissement :	796 000 €
- AUTORISE le Président à effectuer des virements de crédit de chapitre à chapitre sur la section d'investissement et de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section et hors chapitre globalisé des charges de personnel (012).

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 décembre 2023

32 = Nombre de conseillers en exercice

20 = Nombre de conseillers présents

11 = Conseillers représentés

31 = Total des votes

Convocation du 5 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le douze du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Stéphan BRUSCO , Vice-Président.

Etaient présents :

BOURSON Jean-Jacques, BRUSCO Stéphan, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

RISSER Patrick par BOURSON Jean-Jacques, BOCEK Claude par BOUMEDINE Sarah, CIMARELLI Daniel par CENDECKI Daniel, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par NARCISI Myriam, BELLUCCI Francine par FELICI René, COUGOUILLE Marie-Ange par SPIZAK Pierrick, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, CIMARELLI Daniel, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, COUGOUILLE Marie-Ange, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Madame Marie-Rose FRIIO

009. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 ENERGIES RENOUVELABLES

VU le Code générale des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M41 applicable au budget annexe de production et de distribution d'énergies renouvelables de la CCPHVA ;

VU la délibération n°4 en date du 9 novembre 2022 relative à la création d'un budget annexe relevant de la comptabilité M41 de service public de distribution d'énergie électrique et gazière ;

VU la délibération n°3 en date du 28 novembre 2023 relative au débat d'orientations budgétaires ;

VU le projet de budget présenté et la note synthétique jointe ;

CONSIDERANT le vote du budget par chapitre budgétaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Abstentions : 3 - GUILLOTIN Bruno, BODET Judicaële, MATTUCCI Gérald)

- APPROUVE le budget primitif 2023 du budget annexe de production et de distribution d'énergies renouvelables dont l'équilibre s'établit ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement : 8 680 €

Section d'investissement : 0 €

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 décembre 2023

32 = Nombre de conseillers en exercice
20 = Nombre de conseillers présents
11 = Conseillers représentés
31 = Total des votes
Convocation du 5 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le douze du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Stéphan BRUSCO , Vice-Président.

Etaient présents :

BOURSON Jean-Jacques, BRUSCO Stéphan, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

RISSER Patrick par BOURSON Jean-Jacques, BOCEK Claude par BOUMEDINE Sarah, CIMARELLI Daniel par CENDECKI Daniel, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par NARCISI Myriam, BELLUCCI Francine par FELICI René, COUGOUILLE Marie-Ange par SPIZAK Pierrick, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, CIMARELLI Daniel, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, COUGOUILLE Marie-Ange, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Madame Marie-Rose FRIIO

010. COMPOSITION DE LA CONFERENCE REGIONALE DE GOUVERNANCE DE LA POLITIQUE DE REDUCTION DE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS

VU la loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux à instituer une nouvelle instance de gouvernance de cette politique publique ;

CONSIDERANT la composition de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols proposée par la région par courrier en date du 19 octobre 2023 ;

CONSIDERANT que la CCPHVA dispose d'un PLUIH et que son territoire s'inscrit à la fois au sein d'une zone fonctionnelle mais aussi d'une opération d'intérêt national et qu'elle accueille un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS (Abstentions : 2 - GUILLOTIN Bruno, BODET Judicaële)

- DONNE un avis défavorable à la proposition de la Région Grand Est ;
- PROPOSE l'intégration de 2 représentants du SCOT de l'Agglomération Thionilloise, dont l'un représente un EPCI urbain et l'autre un EPCI rural.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 décembre 2023

32 = Nombre de conseillers en exercice

20 = Nombre de conseillers présents

11 = Conseillers représentés

31 = Total des votes

Convocation du 5 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le douze du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Stéphan BRUSCO , Vice-Président.

Etaient présents :

BOURSON Jean-Jacques, BRUSCO Stéphan, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

RISSER Patrick par BOURSON Jean-Jacques, BOCEK Claude par BOUMEDINE Sarah, CIMARELLI Daniel par CENDECKI Daniel, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par NARCISI Myriam, BELLUCCI Francine par FELICI René, COUGOUILLE Marie-Ange par SPIZAK Pierrick, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, CIMARELLI Daniel, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, COUGOUILLE Marie-Ange, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Madame Marie-Rose FRIIO

011. NOUVELLE FILIERE DECHETERIE CONVENTION OUTILLAGES DU PEINTRE

CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité de mettre en place une collecte spécifique pour les déchets d'outillages du peintre ;

CONSIDERANT le soutien financier et la fourniture d'équipements de protection individuelle définis selon le barème suivant :

- Soutien financier de l'article 4.1 a : 80 € / an et par déchèterie collectant séparément des déchets d'outillages du peintre ;
- Soutien financier de l'article 4.1 b : 600 € / tonne de déchets d'outillages du peintre collectés conjointement et leur traitement ;
- Soutien financier de l'article 4.1 c : 800 € / tonne d'outillages du peintre réemployés ;
- Soutien financier de l'article 4.1 d : 20 € / an et par déchèterie pour les actions d'information et de communication locales.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- AUTORISE le Président à signer la convention jointe ;
- DONNE tout pouvoir au président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER

OUTILLAGES DU PEINTRE



OUI

NON

ICI Déposez uniquement les outillages du peintre suivants dans le contenant dédié :



les pinceaux/brosses à peindre



les rouleaux/manchons à peindre



les couteaux



les bacs plats à peinture et recharges



les bacs et camions à peinture, recharges et grilles

Ne pas déposer :

- les chiffons souillés
- les pinceaux d'artiste
- les sacs
- les seaux et bassines à usage divers
- les taloches, platoirs, truelles...



Trouvez toutes les informations sur : www.ecodds.com



Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
057-245701404-20231212-0000001307-DE
Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 19/12/2023
Retour Préfecture : 19/12/2023



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
pays HAUT VAL d'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 décembre 2023

32 = Nombre de conseillers en exercice

20 = Nombre de conseillers présents

11 = Conseillers représentés

31 = Total des votes

Convocation du 5 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le douze du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Stéphan BRUSCO , Vice-Président.

Etaient présents :

BOURSON Jean-Jacques, BRUSCO Stéphan, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Héléne, CENDECKI Christian, DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

RISSER Patrick par BOURSON Jean-Jacques, BOCEK Claude par BOUMEDINE Sarah, CIMARELLI Daniel par CENDECKI Daniel, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par NARCISI Myriam, BELLUCCI Francine par FELICI René, COUGOUILLE Marie-Ange par SPIZAK Pierrick, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, CIMARELLI Daniel, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, COUGOUILLE Marie-Ange, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Madame Marie-Rose FRIIO

012. MISE EN PLACE DE LA PART INCITATIVE DE LA TEOM POUR LES COLLECTIVITES ET ADMINISTRATIONS

Sur proposition de monsieur le Président,

VU la délibération n°15 du 13 décembre 2022 ;

CONSIDERANT la délibération du 29 décembre 2022 ne précisant pas l'entière des administrations concernées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- CONFIRME la validité de la délibération du 13 décembre 2022 pour les collectivités locales ;
- APPROUVE l'instauration de la part incitative à la levée pour les collectivités locales (mairies, collèges, lycées ...) et tout type d'administrations basées sur le territoire de la CCPHVA ;
- AUTORISE la mise en place pour les administrations ajoutées à titre dérogatoire à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 décembre 2023

32 = Nombre de conseillers en exercice

20 = Nombre de conseillers présents

11 = Conseillers représentés

31 = Total des votes

Convocation du 5 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le douze du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Stéphan BRUSCO, Vice-Président.

Etaient présents :

BOURSON Jean-Jacques, BRUSCO Stéphan, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

RISSER Patrick par BOURSON Jean-Jacques, BOCEK Claude par BOUMEDINE Sarah, CIMARELLI Daniel par CENDECKI Daniel, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par NARCISI Myriam, BELLUCCI Francine par FELICI René, COUGOUILLE Marie-Ange par SPIZAK Pierrick, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, CIMARELLI Daniel, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, COUGOUILLE Marie-Ange, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Madame Marie-Rose FRIIO

013. MODIFICATION REGLEMENT D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE POUR L'ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE

VU la délibération n°12 du 8 février 2023 ;

CONSIDERANT les dossiers réceptionnés au sein de la CCPHVA ;

CONSIDERANT la volonté de modifier le règlement afin d'élargir les équipements subventionnables.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- APPROUVE la modification ci-dessous sur le règlement 2023 d'attribution du dispositif d'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique :

- **2) Caractéristiques de l'équipement**

L'aide financière vise à l'acquisition d'un VAE neuf ou **d'occasion vendu par un professionnel**, répondant aux normes en vigueur, et justifiant d'un certificat d'homologation. Le terme « VAE » s'entend selon la réglementation en vigueur, au sens de la directive européenne n°2002/24/CE du 18/03/2002 : « Cycle à pédalage assisté, équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0.25 Kilowatt dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/heure, ou plus tôt, si le cycliste arrête de pédaler ».

- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 décembre 2023

32 = Nombre de conseillers en exercice

20 = Nombre de conseillers présents

11 = Conseillers représentés

31 = Total des votes

Convocation du 5 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le douze du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Stéphan BRUSCO , Vice-Président.

Etaient présents :

BOURSON Jean-Jacques, BRUSCO Stéphan, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

RISSER Patrick par BOURSON Jean-Jacques, BOCEK Claude par BOUMEDINE Sarah, CIMARELLI Daniel par CENDECKI Daniel, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par NARCISI Myriam, BELLUCCI Francine par FELICI René, COUGOUILLE Marie-Ange par SPIZAK Pierrick, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, CIMARELLI Daniel, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, COUGOUILLE Marie-Ange, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Madame Marie-Rose FRIIO

014. REGLEMENT D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE POUR L'ACQUISITION D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE 2024-2026

CONSIDERANT les précédents règlements approuvés par le conseil communautaire en 2021, 2022 et 2023 ;

CONSIDERANT le succès du dispositif et la nécessité de pérenniser le dispositif pour améliorer la mobilité du territoire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- APPROUVE le règlement d'attribution du dispositif d'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique sur la période 2024-2026 ;
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette affaire ;
- DIT que les crédits alloués pour cette opération en 2024, 2025 et 2026 seront inscrits chaque année lors du vote du budget.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 décembre 2023

32 = Nombre de conseillers en exercice
20 = Nombre de conseillers présents
11 = Conseillers représentés
31 = Total des votes
Convocation du 5 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le douze du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Stéphan BRUSCO , Vice-Président.

Etaient présents :

BOURSON Jean-Jacques, BRUSCO Stéphan, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

RISSER Patrick par BOURSON Jean-Jacques, BOCEK Claude par BOUMEDINE Sarah, CIMARELLI Daniel par CENDECKI Daniel, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par NARCISI Myriam, BELLUCCI Francine par FELICI René, COUGOUILLE Marie-Ange par SPIZAK Pierrick, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, CIMARELLI Daniel, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, COUGOUILLE Marie-Ange, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Madame Marie-Rose FRIIO

015. DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE UNIQUE

VU le Code général de la fonction publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1111-1-1 et R1111-1-A. à R1111-1-D. ;

VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

VU la liste des référents déontologues proposés par le centre de gestion de la Moselle.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A MAJORITE DES VOTANTS

- RETIENT Monsieur Jean-Marc ROSIER, avec 30 votes et 1 vote pour Monsieur Philippe DELCROIX (REHIBI Sébastien) ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- PRECISE que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion ;
- FIXE la durée de l'exercice de leurs fonctions jusqu'à la fin du mandat ;
- ATTRIBUE une messagerie dédiée et moyen de sécurisation du stockage de différents documents confidentiels ;
- FIXE l'indemnisation de la collectivité à 80 € par dossier.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
pays HAUT VAL d'ALZETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 décembre 2023

32 = Nombre de conseillers en exercice
20 = Nombre de conseillers présents
11 = Conseillers représentés
31 = Total des votes
Convocation du 5 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le douze du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Stéphan BRUSCO , Vice-Président.

Etaient présents :

BOURSON Jean-Jacques, BRUSCO Stéphan, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICETTI Fabienne, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

RISSER Patrick par BOURSON Jean-Jacques, BOCEK Claude par BOUMEDINE Sarah, CIMARELLI Daniel par CENDECKI Daniel, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par NARCISI Myriam, BELLUCCI Francine par FELICI René, COUGUILLE Marie-Ange par SPIZAK Pierrick, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, CIMARELLI Daniel, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, COUGUILLE Marie-Ange, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Madame Marie-Rose FRIIO

016. CREATION DE POSTES

Sur proposition de Monsieur le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des effectifs de la collectivité ;

CONSIDERANT la nécessité pour la CCPHVA de créer 1 poste d'adjoint technique à temps complet afin de maintenir la continuité du service petite enfance pour occuper les fonctions de maîtresse de maison ;

CONSIDERANT la nécessité pour la CCPHVA de créer 2 postes d'adjoint technique à temps complet afin d'assurer les postes de ripeur ou chauffeur/ripeur.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DECIDE d'adopter la proposition relative à la création d'un poste de maitresse de maison sur le grade d'adjoint technique et deux autres postes d'adjoints techniques pour assurer les missions de ripeur ou chauffeur/ripeur ;
- PRECISE que ces emplois pourraient être pourvus par des fonctionnaires de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique ;
- Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier éventuellement d'une première expérience dans le domaine. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique. Cet agent pourra prétendre au régime indemnitaire en vigueur pour ce grade ;
- MODIFIE le tableau des effectifs de la CCPHVA comme suit :

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS HAUT VAL D'ALZETTE
(CCPHVA)

MAJ 01/09/23

EMPLOIS		
Grades	Ancien tableau	Nouveau tableau mis à jour
Adjoint Technique	28	31
TOTAL	28	31

- INSCRIT les crédits correspondants au budget 2024 et suivants ;
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrick RISSER', is written over a large, stylized oval shape.

Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 décembre 2023

32 = Nombre de conseillers en exercice

20 = Nombre de conseillers présents

11 = Conseillers représentés

31 = Total des votes

Convocation du 5 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le douze du mois de décembre à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Stéphan BRUSCO , Vice-Président.

Etaient présents :

BOURSON Jean-Jacques, BRUSCO Stéphan, FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BODET Judicaële, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène, CENDECKI Christian, DESTREMONT Gilles, FALCHI Antoine, FATTORELLI Viviane, FELICI René, GUILLOTIN Bruno, MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, NARCISI Myriam, PETRAUSKAS Daniel, POKRANDT Frédéric, SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

RISSER Patrick par BOURSON Jean-Jacques, BOCEK Claude par BOUMEDINE Sarah, CIMARELLI Daniel par CENDECKI Daniel, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par NARCISI Myriam, BELLUCCI Francine par FELICI René, COUGOUILLE Marie-Ange par SPIZAK Pierrick, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, SPANIOL Paola par DESTREMONT Gilles, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

RISSER Patrick, BOCEK Claude, CIMARELLI Daniel, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, COUGOUILLE Marie-Ange, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Madame Marie-Rose FRIIO

017. HABILITATION DU CDG 57 POUR LANCER UNE PROCEDURE DE MARCHÉ PUBLIC

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 (non codifié à ce jour) ;

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés et du décret n°86-552 du 14 mars 1986 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DECIDE de charger le centre de gestion de la Moselle de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances statutaires auprès d'une entreprise d'assurance agréée ;
- PRECISE que ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :
 - Agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire ;
 - Agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant ;

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2025.
- Régime du contrat : capitalisation (tout cas qui aura commencé pendant le contrat sera indemnisé même s'il perdure après la fin du contrat).
- PRECISE que la décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER